



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Blanc-Sablon, tenue le 19 novembre 2024 à 19h00 à la salle municipale de Blanc-Sablon, sous la présidence du maire, monsieur Colin Shattler, et aussi présents pour former quorum :

Les conseillers : Jean-Roger Dumas
 Jarvin Joncas
 Dany Gaudreault
 Mitchell Lawless

La directrice générale de la municipalité, madame Karine Benoit, était aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le président de la session a vérifié le quorum et a déclaré la session ouverte à 19h01 après une minute de silence.

2024-126

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE le maire invite la directrice générale à lire l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Jarvin Joncas** et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024
4. DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2024
5. DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024
6. DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2024
7. TAXES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2024
8. REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA GESTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX
9. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
10. AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISSANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON
11. DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DE SES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
12. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST, RÉGION BLANC-SABLON POUR L'ANNÉE 2025
13. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

14. MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
15. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ – CNESST
16. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
17. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
18. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES REPAS POUR LA RÉSIDENCE BEAUX SÉJOURS
19. AFFAIRES NOUVELLES
20. PÉRIODE DE QUESTIONS
21. CLÔTURE DE LA SESSION

2024-127

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2024

Il est proposé par **Mitchell Lawless**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 15 octobre 2024 avec exemption de lecture.

2024-128

DÉPÔT ET ADOPTION DES CHÈQUES ÉMIS ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES DURANT LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter la liste des chèques émis et des dépenses incompressibles payées durant le mois d'octobre 2024 aux montants respectifs de **1 314 791.33 \$** pour l'administration générale et **27 333.18 \$** pour la rémunération.

2024-129

DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES PAYABLES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter les comptes payables pour le mois d'octobre 2024 au montant de **45 921.27 \$**.

2024-130

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORTS BUDGÉTAIRES, DES TRANSFERTS ET DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement d'adopter les rapports budgétaires, des transferts et des engagements de crédit pour les mois d'octobre et de novembre 2024 aux montants respectifs de **1 267 147.35 \$** et **239 907.00 \$**.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TAXES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2024

La directrice générale dépose et commente le rapport des taxes à recevoir au 31 octobre 2024 de **178 605.21\$**.

2024-131

REPRÉSENTANT MUNICIPAL POUR LA GESTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement de mandater l'inspecteur municipal monsieur Jerry Landry comme représentant municipal pour gérer le contrat de déneigement des chemins municipaux. En son absence, il sera remplacé par monsieur Robert Leon ou son remplaçant subséquent.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

No de résolution
ou annotation

2024-132

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Dany Gaudreault** qu'à une session subséquente, il présentera un projet de règlement établissant le taux de la taxe foncière et les tarifs pour l'exercice financier 2025 de la municipalité de Blanc-Sablon. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2024-133

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET ÉTABLISSANT LE TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE BLANC- SABLON

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller **Mitchell Lawless** qu'à une session subséquente, il présentera un projet de règlement déterminant les modalités de paiement des taxes municipales et établissant le taux d'intérêts pour l'exercice financier 2025 de la municipalité de Blanc-Sablon. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2024-134

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE MISE À JOUR DE SES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités, la directrice générale dépose au Conseil les déclarations mise à jour des intérêts pécuniaires.

2024-135

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EST-OUEST, RÉGION BLANC-SABLON POUR L'ANNÉE 2025

CONSIÉRANT QUE la Corporation de développement économique est ouest, région Blanc-Sablon bénéficie d'une contribution financière annuelle de **60 000 \$** pour supporter les opérations du Centre Récréatif de Blanc-Sablon de la Municipalité;

CONSIÉRANT QUE la Corporation de développement économique est ouest, région Blanc-Sablon réitère leur demande pour l'année 2025;

CONSIÉRANT QUE la Municipalité de Blanc-Sablon souhaite maintenir son support tout en s'assurant d'une saine gestion de l'argent des contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement d'accorder une contribution financière de **60 000 \$** à la Corporation de développement économique est-ouest, région Blanc-Sablon, pour défrayer, en partie, les coûts d'opération du centre récréatif et des activités de sports et loisirs avec conditions;

Que les conditions suivantes s'appliquent:

- un rapport trimestriel de la Corporation démontrant l'état des revenus et des dépenses;
- états financiers produit dans les délais prescrit par le MAMH;
- obtenir un numéro auprès de Loto-Québec pour les levés de fonds;
- transmettre une copie du budget pro forma pour l'année 2025;

QUE l'envoi des mensualités est conditionnel au respect des attentes mentionnées ci-haut.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

QUE la Municipalité soit informée de tout projet impliquant des dépenses en immobilisations.

QUE la population soit impliquée et informée par le biais des réunions publiques et de communiqués sur les activités de loisirs et récréatives sur son territoire.

2024-136

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE 2024

Conformément à l'article 938.1.1.2 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

2024-137

MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement;

CONSIDÉRANT QUE en fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

CONSIDÉRANT QU' elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde;

CONSIDÉRANT QUE comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité;

CONSIDÉRANT QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mitchell Lawless**, et appuyé par **Jarvin Joncas** qu'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité de Blanc-Sablon reconnaisse officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue,
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections,
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

2024-138

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ – CNESST

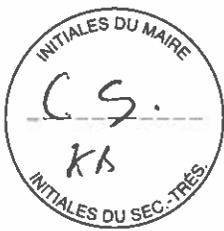
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de blanc-Sablon à l'obligation de se doter d'une politique de santé et sécurité afin de se conformer aux normes de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Dany Gaudreault**, appuyé par **Jean-Roger Dumas** et résolu unanimement d'adopter la politique de santé et sécurité telle que rédiger.

2024-139

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Un avis de motion est par la présente déposé par le conseiller **Jean-Roger Dumas** qu'à une session subséquente sera présenté le règlement 2024-R-005 sur la gestion contractuelle et demande une dispense de lecture, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

2024-140

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-R-005 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2022-R-005 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 20 décembre 2022, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (« CM »);

CONSIDÉRANT QU' la Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du CM relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois et pour y ajouter des mesures facultatives en matière d'octroi de certains contrats à un fonctionnaire ou un membre du conseil de la Municipalité lorsque les conditions applicables sont rencontrées;

CONSIDÉRANT QU' une copie de ce projet de règlement a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le président d'assemblée a mentionné l'objet du projet de règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Mitchell Lawless** et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Blanc-Sablon adopte le projet de règlement portant le numéro 2024-R-005 sur la gestion contractuelle lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2024-141

DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LES REPAS POUR LA RÉSIDENCE BEAUX SÉJOURS

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Jean-Roger Dumas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unanimement de faire un don de **250.00 \$** pour les repas pour la Résidence Beaux Séjours.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Blanc-Sablon

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

2024-142

CLÔTURE DE LA SESSION

Il est proposé par **Jarvin Joncas**, appuyé par **Dany Gaudreault** et résolu unaniment de lever la session à 19h30.

Colin Shattler, Maire

Karine Benoit, Directrice Générale